



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

GAEC BARON BERTHOME – autorisation environnementale – mise à jour du plan d'épandage - Essarts-en-Bocage

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2025-DCPATE-33 du 24 janvier 2025 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par le GAEC BARON BERTHOME, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la mise à jour du plan d'épandage est soumise à enquête publique dans la commune d'Essarts-en-Bocage, pendant 36 jours consécutifs, du 28 février 2025 au 4 avril 2025 inclus.

Pendant l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers et l'avis de l'Autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie d'Essarts-en-Bocage, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant la durée de l'enquête.

M. Jacques PROUST est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à l'enquête. En cas d'empêchement, l'enquête sera assurée par M. Jacky RAMBAUD, nommé suppléant. Il recevra en personne les observations du public, écrites ou orales, en mairie d'Essarts-en-Bocage :

- vendredi 28 février 2025 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- mercredi 12 mars 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 4 avril 2025 de 9h00 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie d'Essarts-en-Bocage, 51 rue Georges Clemenceau, 85140, ou par mail, à l'attention du commissaire enquêteur : enquetepublique.vendee3@orange.fr (en précisant en objet : *enquête publique – GAEC BARON BERTHOME*).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr – rubrique Publications – Enquêtes publiques – Commune Essarts en Bocage).

Le résumé non technique de l'étude d'impact, la note de présentation non technique et l'avis de l'Autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est consultable pendant la durée de l'enquête, du 28 février 2025 au 4 avril 2025 sur le site internet des services de l'État en Vendée.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de M. BERTHOME, barongaec@orange.fr.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie d'Essarts-en-Bocage et sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.